

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Ce document illustre les principales caractéristiques du produit que vous envisagez éventuellement de conclure, afin de pouvoir le comparer à d'autres produits. Les termes spécifiques du produit que vous concluez seront indiqués dans la confirmation relative liée au produit et doivent être lus en même temps que les termes du pertinent contrat cadre entre nous.

## Produit

Nom du produit	Option de change (Livvable)
Initiateur du PRIIP	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. (" <b>J.P. Morgan</b> ") http://www.jpmorgan.com/privatebank Appelez +352 46 26 85 1 pour plus d'informations ou contactez votre représentant habituel de J.P. Morgan
Autorité compétente	Autorisé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et conjointement supervisé par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. est autorisé comme une institution de crédit en accord avec la loi du 5 Avril 1993
Date de production	2 Mars 2019 à 1:24

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## 1. En quoi consiste ce produit?

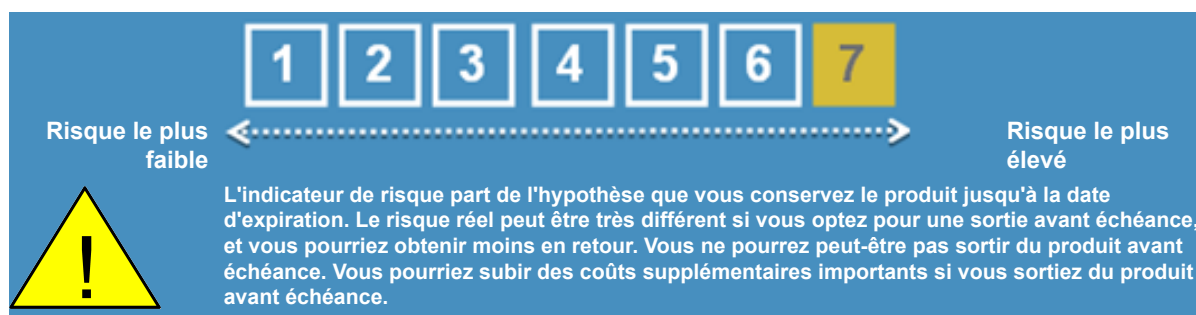
Type	<b>Contrat dérivé de gré à gré - Over the Counter (OTC) - Option de change européenne (livvable) - Achat</b>
<b>Objectifs</b> (Les termes qui apparaissent en gras dans cette section sont décrits plus en détail dans le tableau ci-dessous.)	<p>Ce produit vous donne le droit, mais non l'obligation, d'échanger un <b>montant convenu</b> d'une devise contre une autre devise à un taux fixe, appelé le <b>prix d'exercice</b>, à la <b>date d'expiration</b>.</p> <p>Pour ce droit, vous devrez payer à J.P. Morgan une <b>prime d'option</b> à la <b>date de paiement de la prime</b>. Si exercée, la valeur du paiement que vous avez le droit de recevoir à l'expiration de l'option de change (Livvable) dépendra de l'évolution du taux de change des deux devises nommées dans la confirmation de l'option de change (Livvable) (la <b>paire de devise</b>). Vous n'avez pas le droit de recevoir un paiement avant l'expiration de l'option de change (Livvable) et si votre droit n'est pas exercé, vous ne recevrez rien. Ce produit sera réglé par livraison physique conformément à la convention du marché sous réserve de toute perturbation.</p> <p>Les conditions du produit prévoient que (1) vous payez une <b>prime d'option</b> à J.P. Morgan; et (2) J.P. Morgan vous accorde le droit, mais non l'obligation, d'échanger une devise contre une autre. Indépendamment de ce que l'option soit exercée ou non, vous ne récupérez pas la <b>prime d'option</b> que vous avez payée.</p> <p>Les conditions du produit prévoient que, dans certaines circonstances (1), des ajustements peuvent être apportés au produit; et / ou (2) le produit peut être résilié avant échéance. Ces événements et conséquences sont précisés dans la confirmation individuelle et le contrat cadre pertinent entre vous et J.P. Morgan. Lors de cette résiliation avant échéance, vous devez peut-être effectuer un paiement ou recevoir un paiement et ce montant sera probablement différent des scénarios présentés dans ce document.</p> <p>Les conditions illustratives du produit sont présentées ci-dessous, elles sont indicatives des conditions d'une option de change (Livvable), mais ne reflètent pas nécessairement les conditions exactes dont vous conviendrez avec J.P. Morgan.</p>

<b>Montant convenu</b>	EUR 10 000
<b>Paire de devises</b>	EUR/USD
<b>Prime d'option</b>	1,24% du <b>montant convenu</b>
<b>Date de paiement de la prime</b>	6 mars 2019
<b>Prix d'exercice</b>	USD 1,1478 par EUR 1
<b>Date d'expiration</b>	3 juin 2019
<b>Règlement</b>	Livraison physique

Terme	Ce document est illustratif et a un terme illustratif. La <b>date d'expiration</b> du produit sera indiquée dans la confirmation du produit. Pour son terme, le produit est conclu dans le cadre d'un accord bilatéral et typiquement ne serait pas résilié unilatéralement par vous ou J.P. Morgan. Dans certaines circonstances, le produit pourrait être résilié avant la <b>date d'expiration</b> .
-------	---

Investisseurs de détail visés	Ce produit est destiné aux investisseurs de détail de l'Espace Economique Européen (EEE) et du Royaume Uni qui ont une connaissance suffisante des produits dérivés de gré à gré et qui: (1) comprennent que la prime d'option payée n'est pas remboursable; (2) s'attendent à détenir le produit jusqu'à sa <b>date d'expiration</b> ; et (3) comprennent qu'ils pourraient ne rien recevoir à la <b>date d'expiration</b> .
-------------------------------	---

## 2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

**Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Tous les dérivés de gré à gré doivent être classés dans la classe de risque 7 sur 7. Les dérivés de gré à gré sont documentés dans le cadre d'un contrat cadre et comportent le risque de crédit de contrepartie de J.P. Morgan. Toute détérioration de solvabilité pourrait entraîner une réduction de la valeur de ce produit.**

Vous ne recevrez peut-être rien à la **date d'expiration**. Votre perte maximale pourrait être la perte de la **prime d'option** payée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez subir des pertes importantes.

Si J.P. Morgan n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez subir des pertes importantes.

Montant nominal <sup>1</sup> : EUR 10 000,00		3 mois (Période de détention recommandée)
Scénarios		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir ou payer après les coûts</b>	-0,29%
	Rendement annuel moyen sur le montant nominal	-0,29%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir ou payer après les coûts</b>	-0,29%
	Rendement annuel moyen sur le montant nominal	-0,29%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir ou payer après les coûts</b>	1,92%
	Rendement annuel moyen sur le montant nominal	1,92%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir ou payer après les coûts</b>	7,57%
	Rendement annuel moyen sur le montant nominal	7,57%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir ou payer sur 3 mois, en fonction de différents scénarios, en supposant une valeur nominale d'EUR 10 000,00. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

<sup>1</sup> Étant donné que les montants ne sont pas "investis" dans le cadre de produits dérivés de gré à gré, le rendement moyen est calculé comme la valeur du produit dérivé de gré à gré dans chaque scénario, divisé par son montant nominale, comme dénominateur. Pour les options, la valeur nominale de l'actif sous-jacent et pas la prime est utilisée (qu'il s'agisse d'une prime au comptant ou à terme).

### 3. Que se passera-t-il si l'émetteur se trouve en incapacité de paiement ?

Le produit n'est pas protégé par le *Financial Services Compensation Scheme* ou par tout autre système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs. Cela signifie que si J.P. Morgan n'est pas en mesure d'effectuer les versements, il est possible que vous ne receviez pas les montants dus en vertu des conditions du produit.

### 4. Quels sont les coûts ?

L'incidence sur le rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux payés sur la performance du produit. Les coûts totaux tiennent compte des coûts ponctuels, des coûts courants et des coûts accessoires.

Les montants indiqués sont les coûts cumulatifs du produit d'investissement pour la période de détention. Ils incluent des pénalités en cas de sortie avant échéance. Les chiffres communiqués sont déterminés en considérant une valeur nominale d'EUR 10 000,00. Les chiffres ne sont que des estimations et peuvent faire l'objet de changements.

Coûts au fil du temps Il est possible qu'un distributeur ou autre intermédiaire financier vous ayant vendu le produit d'investissement prélève d'autres frais. Le cas échéant, le distributeur ou autre intermédiaire financier vous fournira les informations relatives à ces coûts supplémentaires et leur impact sur votre montant nominal au fil du temps.

Montant nominal<sup>2</sup>: EUR 10 000,00

Scénarios	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée
Coûts totaux	0,00288%
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,00288%

Composition des coûts Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur la performance du produit à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts.

Le tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00288%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,00%	Non applicable
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	Non applicable
	Autres coûts récurrents	0,00%	Pas applicable
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Pas applicable
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

<sup>2</sup> Étant donné que les montants ne sont pas "investis" dans le cadre de produits dérivés de gré à gré, le rendement moyen est calculé comme la valeur du produit dérivé de gré à gré dans chaque scénario, divisé par son montant nominal, comme dénominateur. Pour les options, la valeur nominale de l'actif sous-jacent et pas la prime est utilisée (qu'il s'agisse d'une prime au comptant ou à terme).

## 5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Ce produit est conçu pour être conservé jusqu'à sa **date d'expiration** afin qu'il vous fournisse le rendement décrit dans la rubrique « *En quoi consiste ce produit?* » ci-dessus. Il ne s'agit pas d'un produit qui peut être revendu ou transféré. Ce produit peut seulement être exercé à la date convenue avec J.P. Morgan. Normalement, vous n'avez aucun droit légal de sortir de ou de transférer le produit avant la **date d'expiration**. Un dénouement anticipé peut se produire à la seule discrétion de J.P. Morgan, et seulement lorsque J.P. Morgan détermine qu'il est en mesure d'effectuer un dénouement anticipé. Si vous et J.P. Morgan convenez un dénouement anticipé, il sera dénoué à la valeur marchande au moment du dénouement et des frais correspondants peuvent s'appliquer. Si le produit est dénoué, vous n'aurez plus l'opportunité de recevoir le rendement décrit ci-dessus et vous pourriez devoir payer un montant substantiel à J.P. Morgan.

## 6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant le produit, la conduite de J.P. Morgan et / ou toute personne conseillant sur ou vendant le produit doit être soumise par écrit à J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., European Bank and Business Centre, 6 route de Treves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg ou peut être soumise par courrier électronique à [PRIIP.Complaints@jpmorgan.com](mailto:PRIIP.Complaints@jpmorgan.com). Vous trouverez un lien vers la section des plaintes du site Web de J.P. Morgan à l'adresse suivante: <https://www.jpmorgan.com/privatebank/emea/complaints>.

## 7. Autres informations pertinentes

Les conditions spécifiques du produit que vous concluez sont énoncées dans la confirmation, complétée par le contrat cadre pertinent entre nous. Pour de plus amples informations sur les risques liés au produit, veuillez consulter vos conditions aux clients particulières. Pour obtenir les informations complètes, les investisseurs doivent communiquer avec leur représentant de J.P. Morgan.

Veuillez noter que les informations fournies par ce Document D'informations clés sont seulement courantes à la date de production indiquée ci-dessus.